

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, Adjoint, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mme LEMBEZAT (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), M. LABORDE (pouvoir à M. SENSEBE), Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), FOURQUET (pouvoir à Mme PICHAUREAU), LABORDE (pouvoir à Mme DE MORO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jeanne LAMAZERE

21 - 79 - CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA C.C.L.O. POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE L'OPÉRATION DE CRÉATION DU GIRATOIRE CHARLES DE GAULLE

Rapport présenté par Jean-Jacques SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Dans le cadre de son programme d'aménagement et de réfection de voirie 2021, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez va réaliser un giratoire à l'intersection de l'avenue Francis Jammes et du boulevard Charles de Gaulle.

Or, des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées sont nécessaires.

Considérant que l'intervention de la C.C.L.O dans le champ de compétence de la Régie des eaux est possible si cette dernière délègue la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes, il est proposé de faire exécuter les travaux d'assainissement à l'entreprise en charge de l'aménagement du giratoire.

Une convention est ainsi à établir entre la C.C.L.O et la commune d'Orthez. Elle fixera la nature des travaux concernés, le montant de l'opération, les modalités de remboursement et les conditions de réception des travaux.

Les travaux programmés ont pour objet le remplacement d'environ 120 mètres linéaires de réseaux d'assainissement.

Le montant estimatif des travaux relevant de la Régie des eaux est de 30 000 € T.T.C.

Les sommes correspondantes ont été inscrites au budget primitif 2021 de l'assainissement.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 23 juin 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à cette opération.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le - 5 JUL 2021

ID : 064-216404301-20210629-21DEL79-DE

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 29 juin 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Affiché en Mairie le